

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 7 du mois d'octobre à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil municipal de la commune de PRÉ-SAINT-MARTIN, dûment convoqués le 30 septembre 2026, sous la présidence de Madame Marie-Stella PERIER, Maire de Pré-Saint-Martin.

Etaient présents :

Marie-Stella PERIER - Marie HY - Gilles SALLÉ - Georgette CABART - Sébastien AUBERT – Bruno LEROUX - Nicolas TIMBART - Kelly GALLOU - Cédric PICCOLINI

Absentes excusées : Christine GEFFRIN (pouvoir à Kelly GALLOU)
Hélène MOREY (pouvoir à Gilles SALLÉ)

Marie HY a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 17 juin 2026

Le compte rendu du conseil municipal du 17 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

Communauté de Communes du Bonnevalais – Référent déontologue

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Bonnevalais n° 2026-097 du 10 juin 2026.

Considérant que plusieurs collectivités territoriales, groupement de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes.

Par délibération n° 2023-09-17 du 27 septembre 2023, le conseil municipal a procédé à la désignation du Cabinet Bail et Degoffe comme référent déontologue.

Maître Benjamin BAIL a alerté sur le fait qu'il ne faisait plus de prestations en tant que référent déontologue.

Il est proposé de modifier la délibération et de désigner Maître Michel DEGOFTE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- désigne Maître Michel DEGOFTE comme référent déontologue

Communauté de Communes du Bonnevalais – Délégué commission Commerce, Artisanat, Industrie

Par délibération n° 2026-111 du 8 juillet 2026, la Communauté de Communes du Bonnevalais a créé une commission "Commerce, Artisanat, Industrie".

Le conseil municipal complète la liste des délégués aux commissions intercommunautaires comme suit :

- Commerce, Artisanat, Industrie : titulaire Georgette CABART

Prestataire de services - Devis

Suite au départ de l'agent communal, le conseil municipal décide de passer un contrat de prestation de services avec un prestataire pour l'entretien de la commune.

Il est présenté les 3 devis suivants, pour un coût annuel :

	espaces verts	espaces verts et trottoirs
DU JARDIN AU PAYSAGE	8 274.00 €	9 224.40 €
AU PETIT JARDIN		9 600.00 €
LANTANA	8 278.13 €	10 898.93 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de retenir l'entreprise Du Jardin au Paysage pour l'entretien des espaces verts (sans les trottoirs)

Un contrat sera établi et signé par les 2 parties.

Salle Polyvalente – Porte et fenêtres de l'entrée - Devis

Pour le changement de la porte et des fenêtres d'entrée de la salle polyvalente, il est présenté 2 devis.

Le conseil municipal souhaite demander un complément d'information concernant l'un des devis, et reporte donc sa décision lors d'un prochain conseil.

Salle Polyvalente – Réfection des murs intérieurs

Le conseil municipal envisage une réfection des murs intérieurs de la salle polyvalente.

Un devis de maçonnerie est en cours concernant la partie basse du mur en mauvais état côté entrée mairie sur le mur le plus ancien.

Un devis pour une peinture de toute la salle a été reçu ; cependant le conseil municipal souhaite demander un second devis.

Le conseil municipal s'interroge également quant à la réfection intérieure du secrétariat de la Mairie.

Délibération dépôt sauvage

Suite à la fermeture de la marnière, le conseil municipal redoute l'apparition des dépôts sauvages.

C'est pourquoi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Mme la Maire à prendre un arrêté municipal, stipulant, entre autres :

- le dépôt sauvage de déchets et d'ordures ménagères est interdit sur l'ensemble de la commune
- tout contrevenant s'exposera à une amende prévue par le Code Pénal
- en complément il sera établi une amende administrative allant de 300 € à 10 000 €
- auxquelles s'ajoutera une amende forfaitaire de 1 500 € pour astreinte journalière jusqu'à ce que le dépôt sauvage soit enlevé

Affaires diverses

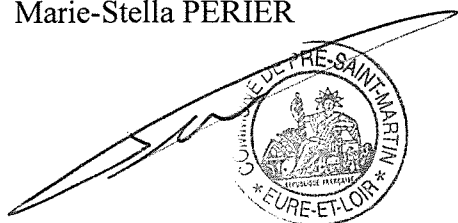
- Concernant la commémoration du 11 novembre 2026
 - 11h départ de la Mairie
 - 11h30 dépôt de gerbes et allocutions
 - 12h vin d'honneur
 - 13h banquet, offert aux personnes de 65 ans et plus. Toutes autres personnes sont invitées moyennant la somme de 36 €
- Les vœux du Maire se dérouleront le vendredi 8 janvier 2027
- Les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 18 avril 2027 et 2 mai 2027.
- L'entreprise chargée de la réfection de la bannière communale viendra la chercher le 12 octobre 2026.
- Le feu d'artifice, initialement prévu au 14 juillet, sera tiré le samedi 12 décembre 2026 lors de la soirée moules/frites organisée par le Comité des Fêtes.
- Le conseil municipal évoque l'éventualité de créer un logo, pour la commune
- Un registre des personnes vulnérables est en cours d'élaboration en mairie

Tour de table

- Le Conseil Départemental propose des subventions aux communes qui souhaitent recréer des mares
- Le SIRP a créé une commission "Relations SIRP/Enseignants"

Séance close à 22 h 15

La Maire,
Marie-Stella PERIER



La secrétaire de séance,
Marie HY

Délibérations du conseil municipal du 7 octobre 2026

N°	DATE	OBJET
2026-10-25	07.10.2026	Référent déontologue
2026-10-26	07.10.2026	Prestataire de services - Entretien des espaces verts
2026-10-27	07.10.2026	Dépôts sauvages